



MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :
RÈGLEMENT NO 22-551 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-377 RELATIF AU
STATONNEMENT**

Aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement 12-377 Relatif au stationnement de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 22-05-159 à sa séance du 10 mai 2022, du projet de règlement numéro 22-550 intitulé PROJET DE RÈGLEMENT NO 22-551 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 12-377 RELATIF AU STATONNEMENT, tiendra une assemblée publique de consultation le 14 juin 2022 à compter de 19h30 au 213, rue de l'Aréna à Lambton, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

- Le règlement vise à inclure la modification suivante :

- Intégrer un nouvel espace de stationnement autorisé

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le maire) expliquera le règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QU'aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À LAMBTON

CE 31 IÈME JOUR DE MAI 2022

Julie Roy
Directrice générale / Secrétaire-trésorière intérimaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Roy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 31 mai 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 31 IÈME JOUR DE MAI 2022.

Julie Roy
Directrice générale / Secrétaire-trésorière intérimaire